NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

135 N° 3 July-September 2013

The contribution of Pie-Raymond Régamey to the Exhortation *Evangelica testificatio*

Anna HOANG THI KIM OANH (op)

p. 417 - 438

https://www.nrt.be/en/articles/the-contribution-of-pie-raymond-regamey-to-the-exhortation-evangelica-testificatio-2093

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

NRT 135 (2013) 417-438
A. Hoang Thi Kim Oanh O.P.

La contribution de Pie-Raymond Régamey à l'exhortation *Evangelica testificatio*[1]

Six ans après la clôture du Concile Vatican II, le pape Paul VI publiait, le 29 juin 1971, l'exhortation apostolique *Evangelica testificatio* (*ET*) qu'on salua alors comme «une charte pour les religieuses et les religieux d'aujourd'hui»[2]. F. de Beer y voyait une interprétation autorisée de la doctrine conciliaire que Paul VI lui-même voulait imposer comme une référence commune:

> L'intérêt de l'exhortation *Evangelica testificatio* est d'être une relecture papale non seulement de *Perfectae caritatis* mais du Concile intégral. Le pape nous montre concrètement ce qu'est une «fidélité créatrice» sous le signe du discernement de l'Esprit. Mais depuis la parution de l'exhortation, il est non moins remarquable de voir l'insistance du pape à y renvoyer tous les religieux comme à un document de base qui doit désormais rallier tous les suffrages[3].

Dans ce document, Paul VI «resitue la vie religieuse, en définit la nature, la mission propre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui»[4]. Il appelle les religieux et les religieuses à la fidélité à leur vocation spécifique afin de témoigner dans le monde. La même année, le dominicain Pie-Raymond Régamey[5] publiait *Paul VI*

---

1. Cet article est la publication partielle d'une thèse de doctorat soutenue en oct. 2011 à l'Institut Catholique de Paris: «Un témoignage évangélique au cœur de Peuple de Dieu. La théologie de la vie religieuse de Pie-Raymond Régamey (1900-1996)».

2. Ch. Ehlinger, «Introduction», dans Paul VI, *Le renouveau de la vie religieuse*. Evangelica testificatio, Paris, Centurion, 1971, p. 9.

3. F. de Beer, *Témoin de l'homme. Le religieux selon Paul VI*, Paris, éd. franciscaines, 1974, p. 9.

4. J. Delcuve, «Bibliographie. Vie consacrée», *NRT* 94 (1972), p. 541.

5. Raymond Régamey est né dans une famille protestante le 10 janvier 1900 à Beblenheim, dans l'Alsace alors annexée. Après des études d'histoire de l'art, il fut attaché au département des peintures du musée du Louvre, et occupa ce poste jusqu'en 1928. Converti au catholicisme à l'âge de vingt-six ans, il entra deux ans plus tard dans l'Ordre des Prêcheurs. Ayant accompli ses études de théologie au Saulchoir, en Belgique, il assuma en 1935 avec le p. Marie-Alain Couturier la direction de la Revue *L'Art Sacré*, jusqu'en 1954. Il fut l'auteur de nombreux livres et articles de théologie spirituelle. Assigné au Couvent de Saint-Jacques à partir de 1937, il mourut à Paris le 12 mars 1996. Il était alors considéré comme

donne aux religieux leur charte[6]. Il avait joué un rôle important dans l'élaboration de l'Exhortation, que nous avons étudié à partir des «Documents relatifs à l'exhortation apostolique *Evangelica testificatio*», conservés aux archives dominicaines de la Province de France, à la Bibliothèque du Saulchoir[7].

Dans un premier temps, nous rappellerons l'enseignement conciliaire sur la vie religieuse qui est la première source d'*ET*. Nous examinerons ensuite les étapes de son élaboration et la part qu'y a prise le père Régamey.

I. — La vie religieuse à Vatican II

Durant les années qui avaient suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale, les enseignements magistériels concernant la vie religieuse avaient été nombreux[8]. Face à une crise globale de la civilisation,

---

«un des esprits les plus éclectiques et féconds de l'Ordre dominicain» (H. TINCQ, «Pie-Raymond Régamey, le théologien de l'art sacré», *Le Monde*, 21 mars 1996).

6. P.-R. RÉGAMEY, *Paul VI donne aux religieux leur charte*, Paris, Cerf, 1971.

7. Ce dossier conservé aux archives du Saulchoir permet de suivre la longue préparation de l'exhortation *Evangelica testificatio* (dorénavant «*Archives, ET*»). Les documents recueillis par Régamey sont classés par ordre chronologique: I. Projet du p. Voillaume (juin 1970). II. Note du pape Paul VI relative au projet Voillaume (13 sept. 1970); Régamey indique que les critiques des quinze supérieurs généraux ont été retournées à la Sainte Congrégation des Religieux. III. Deuxième projet Voillaume (nov. 1970); les critiques des vingt-cinq supérieurs généraux sont absentes du dossier. IV. Proposition de Régamey (jan. – fév. 1971), avec ses commentaires pour le p. Huot, deuxième secrétaire de la Congrégation. V. Note du p. Régamey pour le Saint-Père (6 février): intention et plan de son travail. VI. Analyse de son texte par le p. Arrupe et neuf supérieurs généraux (anonymes). VII. Remaniement du projet Voillaume (non soumis à la critique des supérieurs généraux). VIII. Note de Paul VI sur le projet Régamey (3 mars 1971) adressée au p. Heston, premier secrétaire de la Congrégation. IX. Correction du projet Régamey (6 au 9 mars 1971). X. État final du projet, avec les corrections et notes ultérieures. XI. Échanges entre le p. Régamey et les secrétaires de la Sainte Congrégation (mars à juin). XII. Reprise du texte paru le 10 mars mais trop long (rédacteur anonyme), selon les indications de Paul VI. XIII. Contre-projet du p. Koser. Le fonds d'archives du p. Régamey est composé de huit dossiers principaux: le journal personnel, les correspondances, les dossiers de la vie religieuse, de l'Ordre des Prêcheurs, de l'Art sacré, de son ministère auprès des Petites Sœurs de Marie Mère du Rédempteur et des thèmes divers.

8. Pie XII avait traité de certains obstacles et difficultés rencontrés par la vie religieuse dans la Const. apost. *Provida mater Ecclesia*, du 2 fév. 1947 (AAS 39 [1947], p. 114-124), la Const. apost. *Sponsa Christi*, du 21 nov. 1950 (AAS 43 [1951], p. 5-24) et l'Encyclique *Sacra virginitas*, du 25 mars 1954 (AAS 46 [1954], p. 161-191). Il avait aussi adressé deux grands discours aux membres des congrès sur les états de perfection en 1950 et 1957. Voir aussi R. CARPENTIER, «Liste des

à l'intégrisme et surtout à la sécularisation, la vie religieuse est atteinte en ses principes et en sa raison d'être. Quelle forme lui donner afin qu'elle remplisse sa mission dans un monde en mutation? Vatican II a consacré deux documents à la vie religieuse: le chapitre VI de *Lumen gentium* (*LG*) et le décret *Perfectae caritatis* (*PC*). Nous ne donnerons pas ici un commentaire détaillé de ces textes: le travail a déjà été fait, notamment par J. Galot, G. Philips, J.-M. Tillard[9], et nous nous référerons à leurs études. Nous chercherons seulement à dégager certaines lignes essentielles de la théologie de la vie religieuse proposée par le Concile, qui l'intègre dans celle de toute l'Église. Ce renouveau théologique aura une influence considérable sur l'évolution des communautés religieuses dans les années qui suivront.

1. *Le chapitre* De Religiosis *de la Constitution dogmatique sur l'Église (LG VI)*

La Constitution *Lumen gentium* est composée de huit chapitres qui tentent de définir la nature et la vocation de l'Église[10]. Le Concile affirme que les religieux n'appartiennent pas à la structure hiérarchique de l'Église mais sont inséparables de sa vie et de sa sainteté[11]. À l'intérieur de l'appel fondamental à la sainteté lié au

---

documents de Pie XII relatifs à la vie religieuse; béatifications et canonisations», dans *La vie religieuse*, *Documents pontificaux du règne de Pie XII*, Paris, Bonne Presse, 1959, p. 275-301.

9. Cf. J. GALOT, *Renouveau de la vie consacrée*, Paris, Lethielleux, 1966; *Porteurs du souffle de l'Esprit*, Paris, Lethielleux, 1967; *Croire et se donner*, Paris, Lethielleux, 1968; G. PHILIPS, *L'Église et son mystère au deuxième Concile du Vatican. Histoire, texte et commentaire de la Constitution Lumen gentium*, Paris, Desclée, 1968, t. II; J.-M.-R. TILLARD, *Religieux, aujourd'hui*, Bruxelles, Lumen Vitae, 1969; *Les religieux au cœur de l'Église*, Paris, Cerf, 1969.

10. A. Chapelle, sj, expliquant l'ordre des chapitres de *LG*, situe la vie religieuse sur le chemin du retour de l'Église à Dieu. Dans un premier temps, l'Église vient de Dieu. Mystère, don de Dieu (chap. I), elle s'inscrit dans les sociétés humaines (chap. II) comme une société structurellement, hiérarchiquement constituée en pasteurs et fidèles (chap. III et IV). Dans un second temps, l'Église retourne à Dieu: sa mission est la sainteté (chap. V) et la béatitude (chap. VII). Sainteté que les religieux ont à rendre visible socialement et historiquement dans un état de vie particulier (chap. VI); béatitude dont Marie est l'icône dernière (chap. VIII) (A. CHAPELLE, «La vie religieuse dans le mystère de l'Église», *Vie consacrée* 47 [1979], p. 104; *Bienheureux de Dieu, la sainteté des consacrés*, coll. VC 10, Namur, Vie Consacrée, 1995, p. 10).

11. *LG* 44, 3 et 4. Congar a montré que tel était déjà l'enseignement de Léon XIII, lettres *Testem Benevolentiae* du 22 janvier 1899 et au card. Richard du 23 déc. 1900 (*Actes*, Bonne Presse, t. V, p. 322-325 et t. VI, p. 188-189), de Pie XI, *Discours radiophonique aux religieux* du 12 fév. 1931, (AAS 23 [1931], p. 67) ainsi que de Pie XII, Const. *Provida Mater* du 2 fév. 1947, (AAS 39 [1947], p. 116) et

baptême et à la confirmation, il existe des vocations spécifiques, et en particulier la vocation à la vie religieuse. Celle-ci est un don gratuit de Dieu pour l'Église et non pas une invention humaine, ni le fait de l'Église hiérarchique ou des fondateurs.

On peut distinguer dans *LG* trois thèmes essentiels qui charpentent le discours sur la vie religieuse: la consécration religieuse[12], le service qu'elle rend à l'Église et son témoignage. Il faut souligner que l'idée première du Concile est de préciser le sens de la vie religieuse par rapport à la vocation à la sainteté de tous les chrétiens. Tous sont appelés à la perfection de la charité par le baptême[13]. Le Concile n'a pas tenté de donner une description complète de l'état religieux mais le définit en fonction de la profession des conseils évangéliques dans l'Église. Ces conseils sont évoqués globalement dans le chapitre V consacré à la vocation universelle à la sainteté dans l'Église: la pratique des conseils est un témoignage et une manifestation de la sainteté de l'Église[14], un appui pour la réalisation de cette sainteté[15]. Au chapitre VI, ces conseils sont explicitement envisagés sous l'angle de la triade «chasteté, pauvreté et obéissance»[16]. La vie laïque ne se situe pas par rapport aux conseils évangéliques comme la lettre par rapport à l'esprit, mais la vie religieuse spécifie la vocation universelle à la sainteté par la profession des conseils évangéliques, c'est-à-dire «par leur pratique promise à Dieu dans un état stable reconnu par l'Église»[17].

Les textes conciliaires soulignent que la consécration religieuse s'enracine intimement dans la consécration du baptême et l'exprime avec plus de plénitude[18]. Par la consécration, le religieux se

---

son allocution au premier Congrès des «États de perfection» du 8 déc. 1950 (Y. CONGAR, «La vie religieuse dans l'Église selon Vatican II», *Vie consacrée* 43 [1971], p. 66, note 3).

12. «C'est un grand thème qui devient l'objet de contestations, souvent maladroites, mais provoquées par qui présente (la consécration) comme une promotion par rapport à la consécration baptismale, qui n'avait pas séparé (la personne) du monde» (M.-D. CHENU, «Vocations particulières et grâce baptismale», dans *La vocation religieuse et sacerdotale*, Paris, Cerf, 1969, p. 14).

13. *LG* 40, 2; 41, 1.

14. *LG* 39-40.

15. *LG* 42.

16. *LG* 43.

17. A. CHAPELLE, *Bienheureux de Dieu* (cité *supra* n. 10), p. 20.

18. *LG* 44 et *PC* 5. Le pape PAUL VI avait déjà dit dans l'allocution du 23 mai 1964: «La profession des vœux évangéliques s'ajoute à la consécration qui est propre aux baptisés et la complète en tant que consécration particulière par laquelle le fidèle se donne et se consacre pleinement à Dieu, mettant toute sa vie au service de lui seul» (AAS 56 [1964], p. 566; *Doc. cath.* 1425 [1964], col. 690).

donne totalement à Dieu de tout son être et de tout son agir. Autrement dit, ce don libre et total s'enracinant dans la vocation baptismale opère une consécration nouvelle plus entière par un renoncement non seulement au péché mais aussi à l'usage de tous les biens de ce monde pour être libre, être tout à Dieu seul et au service de l'Église[19]. Le Concile insiste aussi sur la diversité des formes de vie dévolues totalement à Dieu dans l'Église. Chacun doit travailler «selon ses forces et la forme de sa propre vocation» pour le bien de l'Église[20].

La vie religieuse est un signe de la vie nouvelle, un témoignage du Royaume de Dieu. Ce signe revêt trois dimensions. La première est la dimension commémorative, qui renvoie au Christ, à sa Passion et sa Résurrection. La deuxième est la dimension démonstrative, qui prouve la réalité de la sainteté, de la grâce. La troisième dimension est la dimension prophétique, qui ouvre à la vie éternelle vers laquelle nous tendons: c'est un appel vers l'avenir[21]. La vie religieuse atteste par elle-même au monde que Dieu existe. Elle témoigne de la transcendance de son Royaume.

Les conditions de la vie humaine ayant considérablement changé, la vie religieuse devait nécessairement s'adapter. Mais quels étaient les critères de cette adaptation? Après avoir exposé la place de la vie religieuse dans le mystère de l'Église, il restait à mettre en lumière les principes de son renouveau dans le monde contemporain. Tel fut l'objectif du décret *Perfectae caritatis*.

2. *Le décret sur le «renouveau adapté» de la vie religieuse (*Perfectae caritatis*, 1965)*

On peut dégager trois thèmes principaux dans *PC:* les principes du renouveau, la pratique des trois conseils évangéliques et l'unité entre la contemplation et l'apostolat.

L'idée d'un renouveau de la vie religieuse avait déjà été évoquée lors de l'ouverture du premier congrès des «États de

19. Certains commentateurs, comme Mario Midali ou Bruno Secondin, pensent que la différence entre la consécration baptismale et la consécration religieuse n'est pas parfaitement élucidée dans les textes du Magistère avant Jean-Paul II. On discute par ailleurs de la nature de la consécration religieuse, de son caractère dialogique ou sacral, de son essence passive ou active, de son sujet, et de son rapport avec le baptême et avec la confirmation. Les textes officiels présenteraient des discordances. Cf. B. SECONDIN, «Théologie de la vie consacrée. État présent et perspective», *Vie consacrée* 66 (1994), p. 231-234.

20. *LG* 43, 44 et 45.

21. *LG* 44.

perfection» en 1950. Le pape Pie XII affirmait la nécessité d'une rénovation:

> Au cours des travaux de cette semaine, on proposera à la méditation des religieux, nous en sommes déjà informé, des sujets d'étude qui nous semblent parfaitement répondre aux besoins les plus actuels de la vie religieuse, en ce qui concerne spécialement la formation des âmes consacrées à Dieu et la poursuite des œuvres d'apostolat. Il faut, en effet, avec le secours de la grâce du Saint-Esprit, ranimer et rénover l'esprit et les volontés, de manière à faire face, autant que possible, aux nouvelles façons de vivre de notre temps et à la détresse spirituelle de notre époque[22].

Quinze ans plus tard, le Concile précisait les conditions du renouveau (*accomodata renovatio*): d'une part, «la rénovation adaptée de la vie religieuse comprend à la fois le retour continu aux sources de toute vie chrétienne ainsi qu'à l'inspiration originelle des instituts et, d'autre part, la correspondance de ceux-ci aux conditions nouvelles d'existence»[23]. La rénovation doit s'accomplir, sous l'impulsion de l'Esprit-Saint et la direction de l'Église, selon cinq principes évoqués dans le n. 2 du décret. Le premier, règle suprême et norme ultime de la vie religieuse, est de suivre le Christ selon l'enseignement de l'Évangile. Le second, d'être fidèle à l'esprit des fondateurs et à tout ce qui constitue le patrimoine de chaque institut. Le troisième: tout institut doit participer à la vie de l'Église. Le quatrième: les instituts doivent donner à leurs membres une connaissance de la condition humaine suffisante, afin de discerner les traits particuliers du monde d'aujourd'hui avec la sagesse et la lumière de la foi. Le cinquième principe, enfin, est la rénovation spirituelle: «Les meilleures adaptations aux exigences de notre temps ne produiront leur effet qu'animées par une rénovation spirituelle»[24].

Le décret s'étend sur chacun des trois conseils évangéliques. Il commence par la chasteté[25]. Sa fin est théologale: «Elle libère

22. AAS 43 (1951), p. 26-50.
23. *PC* 2.
24. *PC* 2.
25. Selon J. GALOT, «le Concile commence par la chasteté, parce qu'elle occupe une place particulièrement éminente dans l'Écriture et la Tradition. Elle paraît former la disposition la plus fondamentale dans la consécration à Dieu. Elle implique directement le don du cœur, elle revêt plus d'importance que la pauvreté et détermine essentiellement un genre de vie. Le Concile nous invite à regarder la chasteté comme le conseil évangélique le plus décisif dans le choix de l'état de vie» (*Les Religieux dans l'Église*, Gembloux Paris, Duculot-Lethielleux, 1966, p. 60-61).

singulièrement le cœur de l'homme pour qu'il brûle de l'amour de Dieu et de tous les hommes»[26]. Elle est choisie pour le Royaume des cieux. La chasteté parfaite, loin d'être le vide de l'amour, doit devenir sa plénitude dans le Christ. Elle est un don qui vient de Dieu. Elle est vécue au sein de la vie communautaire dans un véritable esprit fraternel. Pour avancer dans la libération et l'équilibre du cœur, il faut que les religieux cultivent l'amour de Dieu et l'amour du prochain mais aussi «qu'ils ne présument pas de leurs forces et pratiquent la mortification et la garde des sens»[27]. *PC* insiste aussi sur la nécessité d'une maturation de la personne pour et dans la vie religieuse.

La pauvreté à laquelle le religieux s'engage ne doit en aucune façon s'entendre dans le sens d'une destruction de biens ou de valeurs, mais comme une donation sans réserve[28]. Le religieux ne méprise rien de ce que Dieu a créé de bien pour nous le donner, mais il se tourne directement vers le Donateur en tant que valeur suprême[29].

Le texte conciliaire souligne enfin l'importance qu'il y a à comprendre le sens profond de l'obéissance, pour les religieux et pour leurs supérieurs. Par l'obéissance, les religieux suivent l'exemple du Christ qui «a fait, en souffrant, l'apprentissage de l'obéissance à son Père». Le décret conciliaire insiste sur l'éducation des religieux à une «obéissance active et responsable tant dans l'accomplissement de leur tâche que dans les initiatives à prendre»[30].

Outre la réaffirmation des conseils évangéliques, comme piliers de la vie religieuse, le Concile s'attacha à la question de la conciliation entre la prière et l'apostolat. L'activité apostolique fait-elle partie intégrante de la vie religieuse? Les religieux et religieuses voués à l'apostolat seraient-ils toujours écartelés entre la prière et l'action? Si la vie d'un religieux est faite de contemplation et d'amour apostolique, quel est l'élément premier qui va englober l'autre et être le principe d'unification? Le principe d'unité n'est pas d'ordre pratique, mais se place avant tout au plan de la foi[31].

---

26. *PC* 12.
27. *Ibid*.
28. G. PHILIPS, *L'Église et son mystère*… (cité *supra* n. 9), p. 147.
29. *Ibid*., p. 153.
30. *PC* 14.
31. G. HUYGHE, «Vie religieuse et apostolat, l'unité de la vie chez l'apôtre (commentaire des n. 5, 6 et 8)»; A. LE BOURGEOIS, «Historique du Décret», *L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse*, Paris, Cerf, Unam Sanctam 62, 1967, p. 169-189.

3. La réception chez les théologiens des textes conciliaires sur la vie religieuse (1965-1971)

La question de la réception du Concile a fait l'objet de nombreuses recherches[32]. Notre intention est ici de comprendre en quoi la réception contrastée des textes conciliaires a mis en évidence les difficultés d'envisager la vie religieuse dans le monde moderne, afin de décrire le contexte dans lequel a paru l'exhortation apostolique *ET*.

Après Vatican II, l'Église catholique a vécu un temps de crise[33]. Celle-ci provenait d'une double contestation: celle des «progressistes», qui voulaient aller au-delà du Concile et celle des «traditionalistes» qui s'en prenaient à l'apport même du Concile, estimant qu'il marquait une dérive dangereuse. C'est pourquoi, lors de l'audience générale qui suivit immédiatement la clôture du Concile, Paul VI mit en garde l'Église contre la tentation d'occulter les textes conciliaires par facilité:

> Elle n'est ni bonne, ni logique, ni ecclésiale, l'attitude de ceux qui pensent, le Concile une fois terminé, revenir à ce qui était avant, revenir aux habitudes religieuses et morales antérieures au Concile (…), à cause de la tranquillité, de la paresse, du repos que ces habitudes semblent de prime abord assurer et garantir. Cette attitude ne serait pas conforme à l'esprit rénovateur du Concile, elle ne serait pas digne de fils fervents et intelligents de l'Église. Elle ne sera donc pas la nôtre[34].

La réception de l'enseignement des textes conciliaires a été, d'une part, en lien étroit avec son interprétation, comme l'a souligné J. Pottmeyer: «la réception de Vatican II est un processus qui, jusqu'à présent et comme toute réception, est en même temps un processus d'interprétation»[35]. D'autre part, le mot «renouveau»

---

32. Cf. par exemple G. ALBERIGO, J.-P. JOSSUA, *La réception de Vatican II*, Paris, Cerf, Cogitatio fidei 134, 1985; Y. CONGAR, *Le Concile de Vatican II, son Église peuple de Dieu et corps du Christ*, Paris, Beauchesne, 1984. Pour un état de la question sur l'herméneutique théologique de Vatican II, cf. G. ROUTHIER «L'herméneutique de Vatican II. Cf. Réflexions sur la face cachée d'un débat», *Recherches de Science Religieuse*, 100 (2012), p. 45-63.

33. Cf. J.-M. MAYEUR, Ch. et L. PIETRI, A. VAUCHEZ et M. VENARD (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours. Crises et Renouveau (de 1958 à nos jours)*, t. 13, Paris, Desclée, 2000; J. GROOTAERS, *De Vatican II à Jean-Paul II. Le grand tournant de l'Église catholique*, Paris, Centurion, 1981.

34. PAUL VI, «L'après Concile», Audience générale du 15 déc. 1965, *Doc. cath.* 146 (1966), col. 166.

35. H.-J. POTTMEYER, «Vers une nouvelle phase de réception de Vatican II», dans G. Alberigo, J.-P. Jossua, *La réception de Vatican II* (cité *supra* n. 32),

appliqué à la vie religieuse n'a pas été compris par tous de la même manière. «L'interprétation globale du Concile était divergente selon que l'on s'adressait à des théologiens ou des historiens d'une part, à des pasteurs ou à des experts en sociologie d'autre part. Pour les uns, l'*aggiornamento* consistait avant tout dans un renouvellement de l'esprit; pour les seconds, il signifiait un esprit de réforme»[36]. Après le Concile, toutes les familles religieuses étaient invitées à se renouveler et à se redéfinir selon l'esprit du Concile. Ce travail a été accompli avec plus ou moins de vigueur. Il a aussi rencontré des difficultés, voire des échecs.

Durant la période qui a suivi immédiatement Vatican II, certains religieux et religieuses insistaient sur l'importance «d'être avec» les gens: participer au travail salarié et à l'insertion sociale, créer de petites communautés dans les quartiers. Ils s'engagèrent dans le monde comme les laïcs. Ce qui n'alla pas sans provoquer le malaise de beaucoup de leurs confrères et consœurs. Le Concile avait certes situé l'Église dans le monde et les religieux avaient été invités à témoigner dans celui-ci. Mais n'était-il pas nécessaire de rappeler que la vie religieuse était aussi une «rupture avec le monde»? Le pape Paul VI invitait les religieux à radicaliser leur choix pour donner sa valeur, garder sa substance à la vie consacrée, et n'hésitait pas à les mettre sévèrement en demeure: «Les religieux sont mis aujourd'hui dans cette alternative: ou bien être des saints, totalement, sans compromission, pour atteindre leur pleine dimension, ou bien n'être que des amateurs, des ratés et, n'hésitons pas à le dire, des avortons»[37].

II. — Histoire de la rédaction (1970-1971)

C'est donc dans un contexte tendu que Paul VI publia l'exhortation *Evangelica testificatio*. Afin d'apprécier la contribution de Pie-Raymond Régamey, il nous faut étudier les projets initiaux proposés par le p. René Voillaume, de la nouvelle communauté des Petits Frères de Jésus, en ce tournant d'après Concile.

---

p. 46. É. MICHELIN, *Vatican II et le surnaturel: enquête préliminaire 1959-1962*, Venasque, éd. du Carmel, 1993, p. 15.

36. F. DE BEER, *Témoin de l'homme* (cité *supra.* n. 3), p. 8.

37. Allocution du 22 nov. 1969 (ASS 61 [1969], p. 782, cité par P.-R. RÉGAMEY, *Paul VI donne aux religieux leur charte* [cité *supra* n. 6], p. 9).

1. Les projets de René Voillaume

a) Le premier projet de René Voillaume (été 1970)

À l'été 1970, un projet de Lettre apostolique avait été rédigé par Voillaume. Ce projet s'appuyait sur l'enseignement des textes conciliaires. Il en résulta un texte latin, imprimé, sans titres ni sous-titres, composé de cent quinze numéros distribués en quatre parties. Il n'y manquait que la date et la signature du pape[38]. La Congrégation communiqua ce projet au pape, à quinze supérieurs généraux et à des théologiens. Le premier point de la réponse de Paul VI définissait quel devait être le statut théologique du texte attendu:

> Pour tout ce qui concerne la doctrine et la tradition, la base théologique du document doit rester celle du Concile Vatican II. Interprétant l'esprit et intégrant les instructions directrices de ce dernier, le Document doit offrir avec clarté les indications les plus adaptées, qu'il s'agisse des exigences évangéliques ou de la situation de notre temps, afin de suivre, sans scrupules formalistes, mais avec une courageuse fidélité, les voies du Seigneur. L'apport propre du Document ne peut consister en un développement doctrinal du Concile, mais bien en la compréhension des vérités qui y sont affirmées (le mystère de l'Église, spécialement) et leurs diverses applications[39].

Ces paroles manifestaient que Paul VI voulait avant tout que le texte sur la vie religieuse restât fidèle à la doctrine et à la tradition confirmées par le Concile. Bien que l'époque changeât, l'essentiel devait rester immuable.

Le deuxième point concernait les adaptations et les développements de la vie religieuse:

> [Ils] ne doivent pas altérer substantiellement le caractère particulier de chaque institut, ni amener une transformation mais un renouveau. Des notes du «style» propre doivent demeurer. Les Instituts religieux sont, en cela même, partisans et représentants de la tradition: mais non de façon anachronique. Ils offrent à l'Église une contribution inestimable de stabilité, d'historicité, de fidélité à elle-même, d'actualité victorieuse face à la précarité dévorante des choses humaines. Au charisme reçu d'une vie spirituelle intense (cf. «puisque l'Esprit est notre vie, que l'Esprit aussi nous fasse agir» [Ga 5,25]), l'Institut religieux ajoute sa note «d'atemporalité», c'est-à-dire son adhésion, toujours cohérente et endurante, à ses propres structures constitutionnelles comme à sa propre mission sanctificatrice et apostolique: en un mot, à sa Règle[40].

38. *Archives*, *ET* I.
39. *Archives*, *ET* II.
40. *Ibid.*

L'adaptation et le développement ne doivent donc pas faire perdre le caractère particulier de chaque Institut. C'est un renouveau, non une métamorphose: le changement en vue d'adapter un institut au monde actuel ne doit pas affecter la nature de la vie religieuse et celle de chaque institut. Il doit aider, au contraire, les religieux et les religieuses à vivre pleinement leur charisme fondateur, attentifs au monde.

Enfin, Paul VI voulait marquer l'importance du concept de consécration dans la vie religieuse. Ce concept est double: il marque le détachement par rapport à la vie profane et l'union au Christ. Il détermine l'état particulier de la vie religieuse, état reconnu par l'Église, orienté vers la poursuite de la perfection chrétienne, et caractérisé par les conseils évangéliques vécus dans la vie communautaire.

La Congrégation transmit à Voillaume les remarques du Saint-Père et les critiques des supérieurs généraux. Voillaume élabora un nouveau projet en novembre 1970 qui se voulait plus «doctrinal».

b) Le second projet de René Voillaume (novembre 1970)

Le deuxième projet, plus long que le premier, comprenait quatre parties, divisées en 131 numéros et munies chacune d'un titre. Dans la première partie, «*Situation actuelle de la vie religieuse*» (12 numéros), Voillaume expliquait le rôle du religieux dans l'Église. Cette forme de vie concernait l'ensemble du Peuple de Dieu, mais elle était à revoir parce que «nombre d'entre eux [les religieux] ressentent, souvent très vivement, l'inadaptation de certains aspects de leur vie, et se découvrent comme des étrangers parmi les hommes de leur temps». Il était donc nécessaire de la renouveler.

La deuxième partie était intitulée «*Les fondements de l'état religieux dans l'Évangile et la Tradition de l'Église*» et comprenait 23 numéros. C'est à tous les chrétiens que le Christ s'adresse lorsqu'il leur dit: «Vous donc, vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait» (Mt 5,48). Mais quelques-uns choisissent librement de suivre le Christ de plus près, d'écouter ses enseignements, de vivre selon les conseils évangéliques et de le servir dans l'accomplissement de sa mission[41]. Cet appel «contient en lui-même une nouvelle exigence de tendre à la réalisation de la plus haute perfection»[42].

41. *Archives*, *ET* III.
42. *Ibid.*

Par le biais de la profession des trois conseils, la vie religieuse se manifeste comme un signe, mais «pour être authentique, ce signe doit être animé par une vraie charité». La formulation de Voillaume en ce domaine était très forte:

> Mais, de même que le Christ n'a pas été reconnu comme Messie de son vivant par un grand nombre, ainsi en sera-t-il parfois de votre témoignage, surtout dans un milieu dépourvu de sens religieux, où votre manière de vivre ne sera plus perçue comme un signe, malgré vos efforts pour la rendre accessible à ceux qui vous entourent (…). Car ce n'est pas au prix de compromissions que vous témoignerez des choses de Dieu.[43]

La troisième partie du projet, «*De quelques principes généraux d'une rénovation adaptée*» (13 numéros), précisait d'abord ce qui devait être renouvelé. Voillaume abordait ensuite la question de l'ouverture au monde, affirmant que la vie religieuse devait s'adapter à un monde profondément transformé au point qu'on avait pu parler «d'un nouvel âge de l'histoire humaine» caractérisé par la naissance d'un nouvel humanisme. Enfin, la quatrième partie, «*Quelques perspectives actuelles de renouvellement*», initialement composée de 80 numéros et consacrée à un enseignement sur «le monde», dépassait largement la taille des précédentes et, selon l'appréciation de Régamey, «se perdait en circonvolutions»[44].

Finalement, le projet de Voillaume ne fut pas accepté et on sollicita un «œil neuf», celui de Régamey.

2. Les projets de Pie-Raymond Régamey

a) Les raisons du choix du nouveau rédacteur

Dans la partie de son journal consacrée à la préparation de *ET*, Régamey explique pour quelle raison il a été choisi par la Congrégation des religieux. Il avait publié en 1969 *L'exigence de Dieu*[45]: c'était son premier livre sur la vie religieuse comme telle. En novembre de la même année, il avait fait partie à Rome du petit comité de théologiens qui participèrent à une importante session de l'Union internationale des supérieures générales. Il avait aussi publié de nombreux articles dans différentes revues[46]. Ainsi, il fut

43. *Ibid*.
44. *Archives,* Journal.
45. P.-R. RÉGAMEY, *L'exigence de Dieu. Redécouvrir la vie religieuse*, Paris, Cerf, 1969.
46. *Vie consacrée* (Québec); *Revue des communautés religieuses*; *Revue thomiste*.

choisi en raison des textes qu'il avait déjà publiés sur la question de la vie religieuse[47]. Le p. Joseph, procureur général de l'Ordre des Prêcheurs, l'appela à Rome le 12 décembre 1970. Le p. Régamey apprit avec stupeur ce qu'on voulait de lui:

> Mon premier sentiment fut: c'est si étonnant que c'est un coup du Saint-Esprit, et que ça réussira (…). Rentré dès le lendemain à Paris pour préparer mon séjour à Rome, je revins à Sainte-Sabine le 23 décembre. Je pris connaissance dans les jours suivants de la masse des critiques de sorte que je n'eus plus du tout un œil neuf[48].

Comment Régamey organiserait-il son travail? Allait-il écrire un nouveau texte en marge de celui de Voillaume? Son journal nous livre ses intentions:

> L'idée me vint qu'il devait y avoir moyen de s'en tirer en adoptant un tout autre parti que celui du p. Voillaume. Puisqu'il s'agissait d'une Lettre apostolique à toute l'Église et qu'il fallait une «manuductio» pour se faire agréer des religieux, on montrerait la logique interne qui, à l'appel du Christ, fait prendre à la vie chrétienne la forme «religieuse». J'avançai à tâtons dans cette voie. Au lieu de partir des normes formulées par le Concile pour la vie religieuse, je les rejoindrais du dedans de l'exigence évangélique[49].

Régamey, pour écrire son texte, voulait donc partir de la «logique interne» de la vie chrétienne, «du dedans de l'exigence évangélique»[50]. Contrairement à Voillaume, le point de départ de sa réflexion n'est pas la norme conciliaire, mais l'Évangile lui-même. Sa théologie s'appuie d'abord sur la Sainte Écriture reçue dans la Tradition de l'Église. Autrement dit, la source de la réflexion de Régamey sur la vie religieuse est la Parole de Dieu qui lui donne son orientation dans toute l'ampleur de son expression révélée.

b) Le plan du premier projet de P.-R. Régamey (janvier-février 1971)

Intitulé *La Vie religieuse, à la suite du Christ*, le projet fut élaboré du 2 janvier au 8 février 1971. Les n. 1 et 2 servaient d'introduction. Venaient ensuite trois parties. En s'appuyant sur l'enseignement conciliaire, Régamey construisait sa première partie, intitulée «*Les religieux au cœur du peuple de Dieu*» et composée

---

47. «La consécration religieuse», *Vie consacrée* 38 (1966); «La vie religieuse, vie pneumatique», *Vie consacrée* 41 (1969); *L'exigence de Dieu* (cité *supra* n. 45).
48. *Archives*, Journal.
49. *Ibid*.
50. Cette expression nous renvoie à son premier livre sur la vie religieuse *L'exigence de Dieu* (cité *supra* n. 45).

de 33 numéros en expliquant que la vie religieuse s'enracine dans la vie chrétienne et que, par conséquent, elle concerne tous les fidèles. Bien que tous soient appelés à la sainteté par le baptême, certains d'entre eux reçoivent «un appel particulier de Dieu à se consacrer entièrement à sa gloire et à l'avancement de son Règne»[51]. Les religieux doivent «être ce que leur nom même signifie, ce que leur consécration comporte pour se réaliser, ce que le Christ veut que, par sa grâce, ils deviennent à sa suite»[52]. Le n. 36, qui s'adresse aux évêques et aux prêtres, clôt cette première partie[53].

La deuxième partie: «*Le sens profond des éléments de la vie religieuse*», composée elle aussi de 33 numéros, était spécialement destinée aux religieux; c'était la partie centrale du projet. Régamey insistait sur les éléments constitutifs de la vie religieuse: la vie contemplative, la vie apostolique et la vie active. Il soulignait que la vie religieuse est un charisme[54]; elle a pour but de servir l'Église et d'annoncer le Christ au monde. Elle n'est donc pas un type d'existence qui s'impose à tous et à toutes, mais elle s'appuie sur un libre appel de l'Esprit. La vie religieuse est construite sur la chasteté, la pauvreté et l'obéissance dans une vie commune. Cette dernière doit parvenir à un stade vraiment «spirituel»[55]. En outre, cette deuxième partie abordait les voies de rénovation spirituelle: le silence, la pénitence.

La troisième partie, «*Approfondir les tendances actuelles*», se développant en onze numéros, revenait sur les «tendances» déjà évoquées dans la deuxième partie relativement aux vœux, tendances que l'on trouvait parmi les religieux face aux changements du monde. On les faisait jouer cette fois toutes ensembles et non séparément. Car «si l'on comprend trop superficiellement ces tendances, elles ruinent la vie religieuse, mais si on les comprend selon la plénitude de la foi, elles sont facteurs de rénovation»[56].

---

51. *Archives*, *ET* IV.
52. *Ibid.*
53. Régamey fait cette remarque: «Les prêtres chargés des religieux et religieuses dans les diocèses souvent ne comprennent pas cette vie [religieuse]. Nombre d'évêques pensent que cette sorte de vie a fait son temps ou qu'elle n'a de raison d'être que pour leur fournir "un réservoir de super-militants de type permanent"» (P.-R. RÉGAMEY, *La rénovation dans l'Esprit*, Paris, Cerf, 1974, p. 264).
54. Régamey rappelle les deux sens du terme «charisme» pour aider à comprendre la vie religieuse comme une vie charismatique. Dans son sens général, *charis* a la même origine étymologique que le mot «grâce», et signifie une faveur gratuite accordée pour le bien commun. Au sens particulier, les charismes sont des expériences de l'action de l'Esprit, passagères et particulièrement gratuites. Cf. *L'exigence de Dieu* (cité *supra* n. 45), p. 98.
55. *Archives*, *ET* IV.
56. *Archives*, *ET* V.

c) La note de Paul VI (3 mars 1971)

Paul VI se montra satisfait du texte de Régamey, mais demanda qu'il fût raccourci le plus possible. Quant aux points positifs, Paul VI relevait que le projet:

> est très bien conçu dans le sens où il fait découler la vie religieuse de la vie chrétienne commune et de la vocation de tous à la perfection chrétienne: le Religieux est celui qui cherche à réaliser cette perfection moyennant la suite du Christ, de l'Évangile, plus conforme, plus courageuse, ce qui comporte une forme de vie différente de la vie séculière. Elle se caractérise par l'acceptation des «conseils évangéliques», avec un don absolu à l'amour du Christ et par conséquent à la charité pour l'Église et pour les frères dans des formes variées, qui spécifient les différentes familles religieuses, fondées sur une base commune de vie chrétienne[57].

Le commentaire du pape montre qu'il avait bien perçu et approuvé l'intention de Régamey: partir des «exigences évangéliques», et donc placer le Christ au centre de la définition de la vie religieuse. Le pape approuvait d'autre part le soin apporté à la rédaction du texte: «Il est bien écrit, avec des concepts riches de doctrine et avec des mots nobles et courants. Il a aussi le grand mérite d'utiliser les textes conciliaires avec des références nombreuses et bien choisies»[58].

Quant aux points négatifs, Paul VI considérait que le style du projet n'était pas celui d'un document pontifical: il était trop diffus et ne répondait pas aux exigences d'un texte canonique. Tout en reconnaissant que cela pouvait être apprécié par le public, le pape exigea quelques retouches, afin d'en renforcer la rigueur conceptuelle et normative. Le langage épistolaire et exhortatif devait rendre plus court et plus simple le texte initial de Régamey, décidément trop long.

d) Le projet final de Régamey (mars 1971)

Après avoir reçu la note du Saint-Père, la Commission chargée du projet retravailla le texte. En quatre jours de travail, celui-ci devint un texte de 55 pages et 110 numéros, subdivisé en trois parties. Chaque numéro portait un sous-titre précisant son contenu. La première partie veut montrer que «la vie religieuse est au cœur du Peuple de Dieu». On y trouve une comparaison détaillée entre

57. *Archives*, *ET* VIII.
58. *Ibid.*

la vie chrétienne (4-21) et la vie religieuse (22-35). Cette partie se termine ainsi:

> La vie séculière et la vie religieuse ont donc chacune leur signification et leur valeur propre. Si la vie séculière des baptisés manifeste le pouvoir qu'ont la grâce et les vertus qui en rayonnent de sanctifier toute l'existence, l'état religieux, vécu selon sa nature propre, fait connaître plus particulièrement l'élévation du Royaume de Dieu au-dessus de toutes les choses terrestres, ainsi que ses souveraines exigences[59].

La deuxième partie porte sur les éléments essentiels de la vie religieuse. Elle est composée de 58 numéros. Elle souligne le charisme du fondateur[60] (43-45) et le rôle des disciplines régulières comme visant à «fortifier l'homme intérieur» (71-73). Cet «homme intérieur» doit être formé dans une communauté spirituelle (74-80). Il y est dit également que la vie religieuse participe à la mission de l'Église. Elle doit être témoin du Christ dans le monde. Cette partie s'achève par deux appels, l'un s'adressant à tous les fidèles, aux évêques, aux prêtres, et l'autre s'adressant aux religieux et religieuses. La troisième partie, peu retouchée, ajoute seulement 3 numéros (105-107) concernant l'aspiration à la liberté.

Examinons les changements apportés au projet final de Régamey en le confrontant à l'exhortation apostolique *ET*. Cette comparaison nous permettra d'évaluer la part du travail de Régamey conservée dans la version finale.

3. Evangelicatio testificatio[61] *et le projet final de Régamey: une comparaison des textes*

a) Le titre

Régamey avait choisi pour titre de son projet: «La vie religieuse, à la suite du Christ»[62]. Mais le titre de l'exhortation apostolique

---

59. *Archives*, *ET* IX.

60. C'est la première fois dans un document officiel que le terme de «charisme» est nommément relié à la vie religieuse. Trois expressions y sont employées: «charisme de la vie religieuse», «charisme des fondateurs» (*ET* 11) et «charisme des divers instituts» (*ET* 32). Régamey insiste sur le fait qu'un charisme n'est pas donné sans plus ni que l'on pourrait ainsi se reposer sur lui: il doit au contraire toujours être actualisé. Telle est une fidélité vivante aux charismes.

61. Pour l'exhortation apostolique, nous disposons du texte officiel publié en latin dans *AAS:* PAUL VI, «Adhortatio apostolica *Evangelica testificatio*», AAS 63 (1971), p. 497-526. En français, nous pouvons faire référence aux traductions de la *Doc. cath.* 1590 (1971), col. 652-661 et PAUL VI, *Le renouveau de la vie religieuse* (cité *supra* n. 2).

62. Dans la note remise au Saint-Père, Régamey explique: «remarquer le mot "vie" — au lieu de "état", que l'on justifiera en son temps et que l'on expliquera —

fut, en latin, *Evangelica testificatio*[63] et dans la version française: le renouveau de la vie religieuse. En suivant l'enseignement du Concile[64], Paul VI invitait tous ceux qui avaient été appelés à la *sequela Christi* à répondre en cherchant comment donner un témoignage évangélique. Ce titre indiquait donc le souci premier du pape concernant la vie religieuse. Il était nécessaire d'affirmer que tous les chrétiens devaient rendre un «témoignage évangélique», mais l'Église rappelait que le témoignage spécifique de la vie religieuse était celui qui «manifeste aux yeux des hommes la primauté de l'amour de Dieu», «avec l'évidence et avec la force de l'Esprit»[65]. De plus, le témoignage profond et vraiment crédible de la vie religieuse ne pouvait être que celui «de la joie profonde et de l'espérance de la vie éternelle». C'est pourquoi le n. 55 de l'exhortation sera intitulé: «Rayonnement fécond de votre joie». Il ne s'agit pas de s'attirer des «sympathies faciles», «volontiers illusoires». C'est «vers le Dieu d'amour» qu'il faut frayer un chemin aux âmes inquiètes et découragées de notre temps. Cela ne peut se faire que si l'on a le courage «d'être pleinement religieux»[66].

b) Le plan général

La première partie du projet de Régamey, «*La vie religieuse au cœur du Peuple de Dieu*», fut supprimée. Le dominicain regretta beaucoup cette suppression:

> Je regrette évidemment qu'il [Paul VI] ait renoncé à présenter la vie religieuse à partir de la vie chrétienne, d'une part parce que cette petite synthèse sur la vie chrétienne était fort opportune pour tous les fidèles, d'autre part parce qu'il était bon pour les religieux de voir par quelle logique vitale elle se déterminait en la leur. Les coupures

---

et la mentalité sera d'un biologiste, une réflexion sur l'expérience» (*Archive*s, V). Le titre de l'exhortation apostolique résulte d'une réflexion intense, il a une longue histoire. Le premier projet de Voillaume avait pour titre «Sequela Christi». Le titre du deuxième projet était «À la suite du Christ dans l'état religieux» (*Archives*, *ET* I et III).

63. Ce terme «Testificatio» est utilisé plus de 40 fois dans l'exhortation (Cf. F. DE BEER, *Témoin de l'homme* [cité *supra* n. 3], p. 15).

64. Le Concile met l'accent sur le témoignage de la sainteté: «Les religieux, par leur état, rendent ce témoignage éclatant et hors pair que le monde ne peut être transfiguré et offert sans l'esprit des béatitudes»; «la fin de la vie religieuse est la recherche de la charité parfaite»; elle est «un témoignage éclatant de sainteté» (*LG* 31; 44; *PC* 1).

65. *ET* 1.

66. PAUL VI, Allocution du 19 oct. 1972, AAS 63 (1972), p. 688-691; *Doc. cath.* 1619 (1972), col. 969-970.

importantes faites par la commission restreinte dans cette première partie en diminuaient beaucoup la valeur[67].

Rappelons que ces lignes avaient été appréciées par Paul VI[68]. Mais parce qu'il voulait un document court qui insistât sur le témoignage évangélique, l'exhortation devait se limiter à ce qui était essentiel. En outre, le titre de la deuxième partie, «*Le sens profond des éléments de la vie religieuse*», fut réduit à «*La vie religieuse*». Nous en étudierons le contenu plus loin. Seuls les n. 109 et 110 de la troisième partie qui traitent du «témoignage évangélique» dans «la joie profonde et l'espérance de la vie éternelle», furent conservés.

c) Refonte du texte

Les paragraphes issus du projet de Régamey abondent dans la partie centrale de l'exhortation, mais ils ont subi maintes retouches[69]; certains ont été condensés ou mis sous forme interrogative[70], d'autres au contraire ont été développés. Remarquons aussi que l'exhortation apostolique a écarté quelques numéros[71], changeant par conséquent la numérotation initiale.

La partie centrale de la version Régamey était elle-même subdivisée en quatre parties. La première, intitulée «*Formes de vie religieuse*», présentait, du n. 8 au n. 10, la distinction entre la vie contemplative et les deux formes de vie apostolique: vie apostolique seule, vie contemplative et apostolique. Cette distinction figurait au n. 40 de la proposition de Régamey sous une forme

67. *Archives*, *ET* XI.

68. Dans la note personnelle du 3 mars 1971 de Paul VI (*Archives*, *ET* VIII).

69. Le p. Oechslin écrivit au p. Régamey, le 12 juill. 1971: «J'ai lu avec joie la lettre du Saint-Père sur la vie religieuse. J'ai cru reconnaître vos pensées, surtout dans la seconde partie. Je me demande toutefois, si elles n'ont pas été quelque peu atténuées. Par endroit, j'aurais voulu quelque chose de plus net. N'y a-t il pas à craindre, en effet, que chacun y trouve un encouragement à ses initiatives, en tirant à lui l'une ou l'autre phrase?» (*Archives, Correspondances dominicaines*).

70. Par exemple, le n. 88 du projet Régamey: «On a toujours observé un rapport saisissant entre le renoncement et la joie, le sacrifice et la dilatation du cœur, la discipline et la liberté spirituelle» se transforma sous forme de question: «N'y a-t-il pas un rapport saisissant entre le renoncement et la joie, le sacrifice et la dilatation du cœur, la discipline et la liberté spirituelle?» (*ET* 29).

71. Le caractère charismatique de la vie religieuse (42); charisme et institution (45); progrès et usage des biens de ce monde (56); les facteurs naturels et surnaturels de la vie commune (79) et les n. 92-97.

différente de celle que l'on trouvait dans *PC*[72]. Dans le décret conciliaire, le caractère apostolique de la vie religieuse était nettement affirmé, aussi bien pour les «actifs» que pour les «contemplatifs»[73]. L'exhortation, quant à elle, insiste de manière plus claire sur «l'apostolat dans sa mission la plus essentielle: annoncer la Parole de Dieu à ceux qu'il met sur [notre] chemin (…) transmettre le message du Verbe incarné tout en parlant un langage que le monde peut entendre»[74].

Conclusion: un texte à découvrir

Bien qu'ayant subi des retouches, le projet de Régamey demeura la colonne vertébrale de l'exhortation *ET*. La forme du projet a été modifiée mais la substance de son message sur la vie religieuse est passée dans le texte de l'exhortation: la vie religieuse, enracinée dans la consécration baptismale, est une imitation particulière du Christ dans sa vie, dans son enseignement, dans son mystère de souffrance, de mort et de résurrection, reçue par certains comme un charisme au profit de toute l'Église. En suivant le Christ, le religieux devient, dans la ligne de sa vocation propre, un «homme nouveau». Pour qu'il soit témoin du Christ, il doit fortifier en lui-même «l'homme intérieur»[75]. La vie religieuse, construite sur la base des trois conseils évangéliques, est ainsi une voie d'accès à la plénitude de l'homme[76]. Comme l'écrivait Régamey dans son commentaire de l'exhortation: «c'est précisément d'une authentique

---

72. Le décret *PC* est construit sur une distinction entre «Les instituts ordonnés à la contemplation» (n°7), «les instituts voués à la vie apostolique» (n°8) et «la vie religieuse laïque» (n°10). Mais dans *ET*, la considération du lien entre «contemplation et apostolat» remplace celle de «la vie religieuse laïque».

73. «Vous contribuerez ainsi à l'extension du règne de Dieu, par le témoignage de votre vie et "une mystérieuse fécondité apostolique"» (*ET* 8, cf. *PC* 7).

74. Ce que Régamey explique ainsi: «Pour qu'une vie soit apostolique, il lui faut être toute orientée vers une rencontre avec ceux auxquels Dieu enverra, qui soit un éveil commun du plus intime du cœur au Mystère de la foi, une communion en cette Vérité vivante qui transformera ensemble l'apôtre et les bénéficiaires des charismes de cet apôtre» (P.-R. RÉGAMEY, *L'exigence de Dieu* [cité *supra* n. 45], p. 115).

75. *ET* 9. 10. 24. 32. 33. 37. 42. 43. 45.

76. Le p. de Beer insiste sur le sens de «la plénitude de l'homme» dans son commentaire de l'exhortation apostolique*:* «Dans la crise du monde moderne, où l'homme a perdu conscience de son identité profonde, le religieux est celui qui a les clés de la solution. Il est un type achevé d'humanité, c'est le paradoxe de la pensée du Pape. Le religieux adopte un état de vie où la grandeur s'allie à la misère de l'homme. Il crée un style de vie qui concilie le sens de la condition

anthropologie que dépend le renouveau de la vie religieuse».[77] Et tel fut peut-être l'essentiel de la contribution du dominicain au discours magistériel, préparée par une longue réflexion sur les conditions de la croissance spirituelle dans une humanité en radicale mutation.

Quel écho l'exhortation de Paul VI suscita-t-elle chez les théologiens et chez les religieux? Il fut très limité, et on peut en donner différentes raisons. Le moment de sa parution: «parue au début des grandes vacances de l'hémisphère boréal [29 juin], [l'exhortation] doit peut-être à cette circonstance de n'avoir pas connu tout le rayonnement qu'elle mérite»[78]. Plus profondément, le contexte n'était pas favorable depuis la publication de l'encyclique *Humanae Vitae* en 1968: «La déception causée par l'encyclique au sein même du monde catholique, les attaques dont elle fut l'objet annoncèrent une «crise» de l'Église catholique et romaine — une crise post-conciliaire — d'une ampleur qui affecta à partir de 1970 le pontificat de Paul VI jusqu'à son terme»[79]. Beaucoup jugeaient que les lignes directrices de l'enseignement de Vatican II, qui structuraient le texte de l'exhortation, n'étaient déjà plus valables:

> [L'exhortation] accepte les catégories, les principes et valeurs de *Perfectae caritatis*, et il y a de fréquentes références à *Lumen gentium* et à *Gaudium et spes*. Tel est son point de départ et l'orientation de sa ligne générale. Beaucoup de religieux aujourd'hui, cependant, prennent comme point de départ leur expérience vécue. Ils vivent et, par la réflexion sur ce qu'ils vivent, concluent que leur expérience est valable et qu'elle donne un sens et une signification à leur vie en communauté, partageant avec d'autres une vie de consécration. Les problèmes qui surgissent dans ce cas en raison de la tendance sociale, de la confusion théologique, et de certaines applications des sciences du comportement, sont quelque peu différents de ceux sur lesquels l'Exhortation jette sa lumière, et la tentation pourrait surgir de penser qu'elle n'a pas grand-chose à dire qui soit pertinent étant donné sa ligne d'approche[80].

---

humaine et celui de la dignité de la personne» (F. DE BEER, *Témoin de l'homme* [cité *supra* n. 3], p. 80).

77. P.-R. RÉGAMEY, *Paul VI donne aux religieux leur charte* (cité *supra* n. 6), p. 199.

78. L. RENWART, «Théologie de la vie religieuse. Bulletin bibliographique», *Vie consacrée* 44, 1972, p. 97.

79. P. LEVILLAIN, «Paul VI», dans P. Lécrivain, *Dictionnaire historique de la Papauté*, Paris, Fayard, 1994, p. 1273.

80. M. LINSCOTT, «Evangelica testificatio», U.I.S.G. 21, 1971 (*Archives, La vie religieuse*). Sr Linscott, SND, était alors supérieure générale et présidente de l'U.I.S.G.).

Le peu d'écho suscité par l'exhortation de Paul VI ajouta sans doute à l'amertume qui dominait l'esprit de Régamey à la fin de son existence. Il avait déjà 71 ans au moment où il lui fut donné d'apporter sa contribution au texte pontifical, et celle-ci venait couronner une vie de labeur. Mais il dut résister à un profond sentiment d'«anéantissement» tout au long des 25 années qui lui restaient à vivre: «Je dois sans cesse émerger du désespoir, non pas tant parce que toute l'œuvre de ma vie est méconnue, et que tout va à l'encontre, mais en raison de la cause profonde de cet anéantissement: la perte du sens religieux, que j'ai vu s'annoncer de très loin — qui a fait souffrir des frères dont j'ai de longue date reçu les confidences»[81].

Trop méconnu, le texte d'*ET* emporte pourtant l'admiration de ses lecteurs les plus attentifs.

> L'exhortation du Saint Père rayonne d'une affection joyeuse. Elle doit devenir la charte du haut en bas, depuis la Congrégation dont elle relève, jusqu'au plus jeune de ses enfants, pour l'immense famille des religieux et religieuses qui professent vouloir jouer leur vie en suivant les traces du Seigneur, le Saint Serviteur de Dieu[82].

La veille de sa mort, Paul VI rangea *ET* parmi les «documents saillants» de son pontificat[83]. On peut regretter que cet enseignement n'ait pas recueilli l'audience qu'il méritait, mais puisqu'il a encore été trop peu exploité, on peut aussi espérer qu'il porte à l'avenir, ainsi que l'œuvre de l'expert qui le prépara, les fruits de renouveau qu'il avait pour but de promouvoir.

Anna HOÀNG THI KIM OANH O.P.
VIETNAM – Bien Hoa – Dong Nai
134/4 Khu pho 5, F. Tam Hiep
akimoanhop@gmail.com

Résumé. — Dans la foulée de Vatican II, l'exhortation apostolique *Evangelica testificatio* de Paul VI (1971) voulait contribuer au renouveau de la vie religieuse. P.-R. Régamey en fut la cheville ouvrière. Après avoir présenté les documents du Concile sur la vie religieuse et leur réception dans les années soixante, l'A. repère les étapes de la rédaction de ce document pontifical par un examen attentif des archives du

81. *Archives*, Journal
82. Y. CONGAR, «Quand Paul VI parle aux religieux et religieuses», *La Croix*, 20 août 1971, p. 8. Ce texte est reproduit dans *Vie consacrée* 43 (1971), p. 321.
83. R. AUBERT, «Paul VI», *Catholicisme*, Paris, Letouzey et Ané, 1985, t. X, col. 938.

Saulchoir. Elle souligne enfin les options prises par le dominicain pour donner aux religieux de notre monde leur charte restée trop méconnue.

A. HOÀNG THI KIM OANH O.P., **The contribution of Pie-Raymond Régamey to the Exhortation *Evangelica testificatio***

Abstract. — Along the lines of Vatican II, the apostolic exhortation *Evangelica testificatio* of Paul VI (1971) wanted to contribute to the renewal of religious life. P.-R. Régamey was its kingpin. Having presented the documents of the Council on religious life and their reception in the sixties, the author picks out the stages in the writing of this pontifical document by a careful examination of the archives of Le Saulchoir. Finally she emphasizes the options taken by the Dominican to give to the religious of our world their charter which has remained too unknown.